

N/REF : 9/10/2025 11H09 C:010798 I:17333

OPI

V/Appel du Jeudi 09/10/2025 a 11H09

**4 PLACE DU SAINT-MELAINÉ
35740 PACE**

IMMEUBLE : OPI - BOULANGERIE
4 PLACE DU ST-MELAINÉ
35740 PACE

Rennes, le

20 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 MELAINÉ - MR BERNARD PIERRE 06 59 24 35 81

MOTIF : SUITE A UN DDE RÉALISER UN CURAGE SOUS L'ESPACE DE VENTE

Donneur d'ordre : M. P BERNARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 09/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DU VIDE SANITAIRE

CONSTAT : FUITE CONSTATÉE SUR CANALISATION EN FONTE DANS LE MUR MAIS
IMPOSSIBLE DE DÉTERMINER L'ENDROIT EXACT

PRÉCONISATION : PRÉVOIR PASSAGE CAMERA DU SIPHON AU MUR AFIN DE
LOCALISER LA FUITE

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 13/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DES SOUS SOLS

CONSTAT : CAVE INONDÉE

PASSAGE CAMERA DU SIPHON EAUX USÉES VERS LA VILLE SUR 7M

CONSTAT : AUCUNE CASSE CONSTATÉE SUR LE RÉSEAU

REMARQUE : LE RÉSEAU ÉTANT SALE, UN NOUVEAU VISIONNAGE SERA EFFECTUÉ
APRES INTERVENTION

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 13/10/25 a 11H15 M. P BERNARD

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Contrôle et Inspection le 09/10	2	163,64	163,64
1,50	Ft Inspection Caméra a l'heure+Dépl.	3	168,18	252,27
TOTAL H.T.				415,91
T.V.A. a 10,00%				41,59
TOTAL T.T.C.En EURO				457,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.